



Concours de design

MONUMENT NATIONAL LGBTQ2+

Demande de qualification



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|--|----|
| 1. | INTRODUCTION..... | 2 |
| 2. | SURVOL | 3 |
| 3. | VISION DU PROJET | 5 |
| 4. | EMPLACEMENT | 8 |
| 5. | BUDGET | 13 |
| 6. | CONCOURS DE DESIGN..... | 14 |
| 7. | ADMISSIBILITÉ..... | 15 |
| 8. | HONORAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT | 15 |
| 9. | PHASE 1 – EXIGENCES EN MATIÈRE DE SOUMISSION | 16 |
| 10. | PHASE 1 – PROCESSUS D'ÉVALUATION..... | 18 |
| 11. | PHASE 1 – DIRECTIVES DE SOUMISSION | 19 |
| 12. | PHASE 2 – SURVOL..... | 20 |
| 13. | DATES IMPORTANTES | 21 |
| 14. | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS..... | 22 |
| ANNEXE A | EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PHASE 1 | 23 |
| ANNEXE B | RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... | 26 |

1. INTRODUCTION

Au nom du gouvernement du Canada et du Fonds Purge LGBT, le ministère du Patrimoine canadien invite des équipes composées d'artistes professionnels, d'architectes, d'architectes paysagistes et d'autres professionnels de l'aménagement urbain à soumettre leurs titres de compétences ainsi que des exemples de travaux antérieurs, dans le cadre de la première partie d'un concours national de design en deux phases visant la création du Monument national LGBTQ2+.

Situé en évidence au centre-ville d'Ottawa, avec vue sur des institutions fédérales clés, ce monument fournira aux visiteurs un lieu où s'informer sur la discrimination passée et présente infligée aux personnes LGBTQ2+ au Canada, en particulier sur la Purge LGBT, et où célébrer leurs avancées dans la lutte pour l'égalité. Le ministère du Patrimoine canadien cherche donc des équipes de design qui sauront créer un monument émouvant et audacieux qui suscitera la réflexion et créera l'espace nécessaire pour la commémoration, la sensibilisation, la célébration et l'inspiration.

« Il est important de créer un monument national pour commémorer la discrimination menée par l'État subie par la communauté LGBTQ2+ depuis des décennies au Canada. Il doit refléter l'immense impact que la discrimination et l'oppression ont eu sur tant d'entre nous. J'espère que le Monument servira à éduquer et à inspirer tous ceux qui le visitent ».

Michelle Douglas
Fonds Purge LGBT et survivante de la
Purge LGBT

1. INTRODUCTION

« Aujourd'hui, nous parlons enfin du rôle qu'a joué le Canada dans l'oppression, la criminalisation et la violence systémiques à l'endroit des communautés lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenres, queer et bi-spirituelle. J'ai espoir qu'en parlant de ces injustices, en promettant qu'elles ne se reproduiront plus jamais et en agissant pour corriger ces erreurs, nous pourrons commencer à guérir ensemble ».

Excuses nationales (2017)

Le premier ministre Justin Trudeau

PARTICIPANTS

Le Fonds Purge LGBT est une société sans but lucratif fondée en octobre 2018 pour gérer un fonds de 15 à 25 millions de dollars pour des projets visant à reconnaître la Purge LGBT et à mettre sur pied certains projets destinés à soutenir les efforts de réconciliation avec les communautés LGBTQ2+ et communautés élargies. Ce fonds a été créé dans contexte du règlement d'un recours collectif intenté contre le gouvernement du Canada par des membres de la communauté LGBT qui travaillaient au sein de la fonction publique fédérale, la GRC et les Forces armées canadiennes. Les membres de ce recours collectif sont des survivants de cette honteuse période de l'histoire du Canada, que l'on a appelée la « Purge LGBT ».

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) est le ministère fédéral responsable des nouveaux ouvrages commémoratifs sur les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada. PCH est responsable du concours de design et de la gestion globale du projet au nom du Fonds Purge LGBT.

La Commission de la capitale nationale (CCN) est l'agence fédérale responsable de l'utilisation des terrains fédéraux et de l'approbation des nouveaux ouvrages commémoratifs sur les terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada. La CCN attribuera le contrat de design à l'équipe de design gagnante, gèrera l'élaboration du design du projet retenu, supervisera les approbations fédérales requises et gèrera les travaux de construction sur le site.

2. SURVOL

Le concours de design est ouvert aux équipes d'artistes professionnels, d'architectes, d'architectes paysagistes et d'autres professionnels de l'aménagement urbain en pratique active. Bien que PCH accueille favorablement les concurrents étrangers, chaque équipe doit inclure des citoyens canadiens ou des résidents permanents, qui assureront des fonctions supérieures.

La présente s'inscrit dans un concours en deux phases, dont la demande de qualification (phase 1) consiste à évaluer les qualifications et à sélectionner un maximum de cinq équipes. La demande de propositions (phase 2) consistera à inviter les finalistes à mettre au point des concepts de design et à sélectionner une proposition gagnante.

L'équipe gagnante de la phase 2 sera recommandée à la CCN et se verra accorder un contrat pour développer et détailler son design, préparer les plans et les devis d'appel d'offres connexes, et assurer le suivi pendant les étapes de construction et d'installation du projet. Un contrat distinct pourra être attribué à l'artiste pour la fabrication d'éléments artistiques spécifiques, selon le design.

Le budget total pour le design, la fabrication et la construction du Monument sera d'au moins **4 825 000 \$** (avant les taxes).

Aux fins de ce concours, PCH a constitué un jury d'experts. Le projet qu'aura choisi ce jury sera présenté au ministre de Patrimoine canadien, en sa qualité de ministre responsable des monuments commémoratifs sur les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada.

L'inauguration du monument est prévue à l'été 2025.

Chaque équipe doit soumettre deux exemplaires imprimés des documents suivants ainsi qu'une version électronique sur une clé USB :

- ♦ **une lettre d'intérêt;**
- ♦ **le *curriculum vitae* de chaque membre de l'équipe incluant les références;**
- ♦ **des images et des renseignements sur des projets semblables au projet actuel érigés antérieurement.**

L'échéance pour la réception des soumissions est fixée au **mardi, 5 janvier 2021 à 15 h (HNE).**

« Nous voulons que ce monument représente et transmette la mémoire collective de notre lutte et de notre triomphe sur l'oppression, et notre espoir d'un avenir où l'intolérance et l'injustice seront toujours rejetées et confrontées ».

Douglas Elliott
Avocat principal dans le cadre du recours collectif Purge LGBT et avocat des droits de la personne

3. VISION DU PROJET

CONTEXTE

Des années 1950 au milieu des années 1990, les membres LGBT* des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la fonction publique canadienne ont systématiquement fait l'objet de discrimination et de harcèlement et ont souvent été congédiés dans le cadre de politiques et de pratiques approuvées. Dans le cadre de ce que l'on a appelé la « Purge LGBT », ces personnes ont été suivies, interrogées, arrêtées, abusées et traumatisées*. La Purge LGBT émanait des plus hauts niveaux du gouvernement du Canada et s'effectuait au mépris de la dignité, de la vie privée et de l'humanité de ses victimes. On estime à 9 000 le nombre de vies dévastées par cette purge.

Au fil des années, les survivants de la Purge ont œuvré pour obtenir des excuses, une reconnaissance et une compensation et pour faire changer la législation canadienne. En 2016, les survivants de la Purge ont intenté un recours collectif contre le gouvernement du Canada. Un règlement historique a été conclu en 2018. Grâce aux démarches communautaires de groupes populaires de défense des droits, au pouvoir de persuasion des critiques, au courage des demandeurs et à l'engagement de plusieurs avocats, le Canada a été le premier pays au monde à accorder une compensation substantielle pour les dommages infligés à ses citoyens, pendant des années, par une discrimination étatique.

Le règlement prévoyait des fonds pour des mesures de réconciliation et de reconnaissance. Plus précisément, le règlement exige la création d'un Monument national LGBTQ2+ devant reconnaître la discrimination historique subie par les personnes LGBTQ2+ au Canada, y compris les victimes de la Purge LGBT.



Manifestation « We Demand », Colline du Parlement, 1971 1971
(Jearld Moldenhauer/The ArQuives)

* Bien que la « Purge LGBT » n'ait pas porté ce nom à l'époque, les politiques du gouvernement fédéral visaient et affligeaient principalement les personnes LGBT. Ce terme a été choisi pendant le recours collectif pour décrire la politique et les événements, car il semblait relativement exact, il ne prêtait pas à la controverse et il était compréhensible dans les deux langues officielles. Malgré les limites que comporte le sigle « LGBT », Le Fonds Purge LGBT a choisi de continuer à l'utiliser par souci de cohérence, de clarté et d'uniformité terminologique.

3. VISION DU PROJET

VISION

Le Monument national LGBTQ2+ reconnaîtra de façon visible les générations de personnes LGBTQ2+ du Canada et racontera l'histoire de celles qui ont été persécutées, maltraitées, démisées de leurs fonctions et marginalisées en raison de leurs attirances et de leur identité. Le Monument reconnaîtra, de façon générale, la discrimination infligée à la communauté LGBTQ2+ et, spécifiquement, les mauvais traitements qu'a fait subir l'État canadien à ses citoyens pendant la Purge LGBT.

OBJECTIFS DU MONUMENT

La construction du Monument vise quatre objectifs clés.

Le Monument commémorera.

Le Monument exposera et reconnaîtra le profond impact social, physique et psychologique de la discrimination pratiquée contre la communauté LGBTQ2+, des origines coloniales de cette intolérance jusqu'à aujourd'hui, voire à l'avenir, en passant par la Purge LGBT.

Le Monument sensibilisera.

Le Monument offrira, dans la région de la capitale nationale, un lieu permanent où le public pourra s'informer sur la discrimination passée et présente infligée aux personnes LGBTQ2+ au Canada. Le Monument soulignera aussi des épisodes inspirants de résistance et de réussites.

Le Monument célébrera.

Le Monument célébrera les triomphes, modestes ou éclatants, des organisations communautaires LGBTQ2+, des militants, artistes, avocats, politiciens et alliés dont l'engagement indéfectible a servi de moteur à la lutte pour assurer aux personnes LGBTQ2+ l'égalité des chances au Canada.

Le Monument inspirera.

Le monument encouragera l'acceptation, sera source de force et incitera à l'action. Il sera une lueur d'espoir pour des changements à venir.

3. VISION DU PROJET

PRINCIPES DIRECTEURS

Quatre principes guideront le design et l'expérience des visiteurs.

Inclusion

Le Monument devra refléter l'ensemble des identités et expressions de genre et d'orientations sexuelles de la communauté LGBTQ2+, ainsi que sa grande diversité de vécu. Il devra reconnaître que ce vécu partage des points communs avec d'autres identités soumises à des systèmes oppressifs fondés sur le genre, la race, la classe et les habiletés, entre autres. Il devra reconnaître la complexité de ces différences et expériences, tout en restant accessible à tous sur les plans physique, intellectuel et émotionnel.

Indigénité

Le colonialisme a profondément transformé la perception et le traitement des personnes bispirituelles et LGBTQ métis, inuites et des Premières Nations et a par conséquent changé leur façon d'exprimer et de vivre leur sexualité. Le Monument doit raconter cette histoire d'intolérance et encourager la réconciliation, non seulement avec les personnes non LGBTQ2+, mais aussi au sein de cette communauté.

Visibilité

Le Monument devra combattre l'invisibilité des personnes LGBTQ2+ au Canada en rendant visibles la lutte et la présence de cette communauté, tant concrètement que symboliquement. Il mettra en évidence le fait qu'une vie LGBTQ2+ doit être vécue au grand jour : en toute sécurité, fièrement, publiquement et sans peur.

Intemporalité

Le Monument devra être à la fois durable et vivant. Il devra certes traiter du passé, mais il devra aussi permettre l'inclusion de récits évolutifs et demeurer pertinent pour les personnes qui lutteront pour les droits et libertés des personnes LGBTQ2+.

« Le Canada devient un peu plus fort chaque fois que nous choisissons d'accueillir et de célébrer qui nous sommes dans toute notre particularité. Nous sommes un pays diversifié. Nous sommes un pays plus riche grâce aux vies, aux expériences et aux contributions de personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, queers et bi-spirituelles ».

Excuses nationales (2017)

Le premier ministre Justin Trudeau

4. EMPLACEMENT

LA RÉGION DE LA CAPITALE DU CANADA

La région de la capitale nationale compte plusieurs des institutions politiques et culturelles les plus importantes du pays, ainsi qu'une riche diversité de monuments et de symboles nationaux. Ceux-ci rendent hommage aux personnes et commémorent les événements et réalisations qui ont une signification et une valeur pour le pays. Ces monuments, peu importe leur thème commémoratif, deviennent souvent un élément influent et permanent du paysage urbain. Ils peuvent façonner le domaine civique en liant l'histoire, le territoire et la mémoire collective. Conséquemment le Monument national LGBTQ2+ enrichira substantiellement l'expérience des visiteurs dans la capitale à titre de symbole durable représentant le pouvoir du courage et du militantisme qui animent la lutte contre la discrimination et l'intolérance.

LE BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

Élément clé au cœur de la capitale du Canada, le boulevard de la Confédération est à la fois le parcours cérémonial et la voie de découverte qui relie les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau. Ce boulevard, qui forme une boucle dont l'esthétique uniforme et distincte est caractéristique, relie entre elles de nombreuses institutions fédérales principales, dont les cités parlementaire et judiciaire, des musées nationaux, des lieux patrimoniaux et des monuments. Il est un point de départ pour la découverte de la région et sert de parcours cérémonial lors de défilés et de visites officielles.

L'emplacement du Monument se trouve en bordure du boulevard de la Confédération, à l'ouest de la Cité judiciaire. Ce lieu assurera une grande visibilité au Monument et en permettra l'accès à des milliers de visiteurs et de résidents au cœur même de la capitale du Canada.

À droite : la Grande esplanade du boulevard de la Confédération



4. EMPLACEMENT

EMPLACEMENT DU MONUMENT

Le Monument sera situé bien en vue en bordure du boulevard de la Confédération, à proximité du pont du Portage, qui relie Ottawa et Gatineau. Le Monument se trouvera près d'importantes institutions fédérales qui ont eu une incidence sur la discrimination dont ont historiquement fait l'objet les personnes LGBTQ2+ au Canada, y compris dans le contexte de la Purge LGBT. Plus spécifiquement, le lieu est étroitement lié sur le plan thématique à la Cité judiciaire adjacente, dont fait partie la Cour suprême du Canada.

ENVIRONNEMENT COMMÉMORATIF

Le Monument national LGBTQ2+ s'ajoutera à une série de monuments commémoratifs situés au cœur de la capitale. Les lieux où se déroulent des activités de commémoration sont souvent liés de près au boulevard de la Confédération et à ses environs.

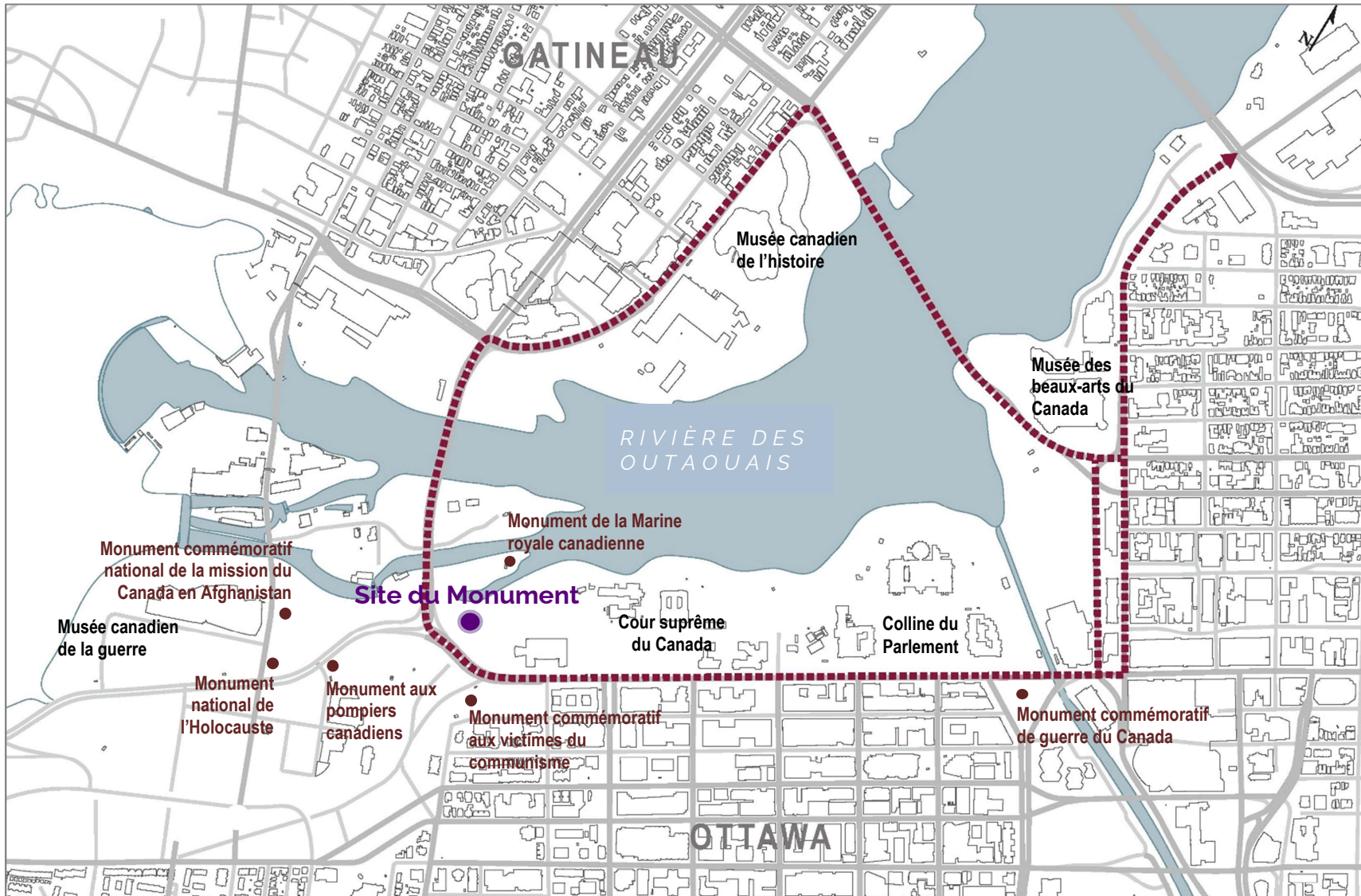
Cinq lieux de commémoration sont ou seront situés à proximité du Monument national LGBTQ2+ :

- ◆ le Monument national de l'Holocauste
- ◆ le Monument aux pompiers canadiens
- ◆ le Monument de la Marine royale canadienne
- ◆ le futur Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan
- ◆ le futur Monument commémoratif aux victimes du communisme – *Le Canada, terre d'accueil*



Vue en plongée de l'emplacement du Monument

4. EMPLACEMENT



Plan du boulevard de la Confédération (pointillé), avec les institutions fédérales principales et monuments situés à proximité

4. EMPLACEMENT

LE PLATEAU DE LA CAPITALE

Le plateau de la capitale regroupe les institutions fédérales qui se trouvent au nord de la rue Wellington, entre le canal Rideau et le pont du Portage. Les édifices situés sur ce plateau ont été construits sur des promontoires escarpés et boisés surplombant la rivière des Outaouais et comptent parmi les symboles les plus importants du pays.

La rivière des Outaouais même est riche en histoire : pendant des millénaires, elle a été la voie de communication et de commerce principale des Algonquins Anishinabegs, puis celle des explorateurs européens, des commerçants de fourrures, au début du 17^e siècle, puis de l'armée et enfin de l'industrie du bois, au 19^e siècle.



Plateau de la capitale

1. Colline du Parlement
2. Cour suprême du Canada
3. Bibliothèque et Archives Canada (édifice actuel)



Vue de la Colline du Parlement à partir de la rivière des Outaouais

4. EMPLACEMENT

EMPLACEMENT VISÉ PAR LE CONCOURS

Ce site prestigieux situé dans une enclave de verdure sur les berges de la rivière des Outaouais a vue sur les éléments naturels environnants et sur des institutions fédérales clés, dont la Colline du Parlement et la Cour suprême du Canada, dont on aperçoit la toiture.

Ces caractéristiques créent un équilibre adéquat entre la visibilité et l'accessibilité publiques tout en offrant un cadre propice au souvenir et à une sereine contemplation. Ce vaste espace de 6 300 m² se prêtera à de futurs rassemblements pouvant compter 2 000 personnes.

En haut : Vue de l'emplacement du Monument à partir du boulevard de la Confédération

En bas : Vue de l'emplacement du Monument en regardant vers le pont du Portage



5. BUDGET

Le budget total pour le design, la fabrication et la construction du Monument sera d'au moins **4 825 000 \$** (avant les taxes).

Une enveloppe budgétaire totale d'au moins **4 160 000 \$** (avant les taxes) est réservée à la construction du Monument et à son intégration au paysage, y compris l'assainissement du site.

Déoulant de la phase 2 du concours, le contrat de design, qui sera octroyé par la CCN, aura une valeur d'au moins **645 000 \$** (avant les taxes). Cette somme devra inclure tous les honoraires et les coûts associés à l'élaboration du design, à la réalisation des plans et des devis dans les deux langues officielles, les honoraires des autres professionnels participants, les suivis durant les travaux de construction et toute modification au design pouvant être nécessaire pour respecter le budget. En outre, une allocation de déplacement d'un montant maximal de **20 000 \$** (incluant les taxes applicables) sera allouée à l'équipe gagnante et négociée avec celle-ci avant que le contrat ne lui soit accordé.

Veuillez noter que le contrat pourra exiger la présentation de dessins d'exécution estampillés par un ingénieur en structures et un architecte paysagiste dûment accrédités en Ontario.

Selon la nature du design retenu, la CCN pourra, au besoin, octroyer aussi un contrat distinct à l'artiste de l'équipe gagnante pour la fabrication des éléments artistiques. Ce contrat sera financé à même le budget total de construction.

La CCN sera chargée de superviser la préparation du site, la construction du Monument, l'aménagement paysager et l'intégration au site, ainsi que l'installation des éléments artistiques, dans les limites du budget du projet.

« Les fonds dédiés au Monument sont un cadeau des victimes LGBT Purge. En effet, les fonds représentent une compensation pour les souffrances des victimes de la Purge LGBT qui n'ont pas vécu assez longtemps pour être éligibles à une indemnisation individuelle dans le cadre de l'entente de règlement de la Purge LGBT ».

LeFondsPurgeLGBT.com

6. CONCOURS DE DESIGN

COMPOSITION DU JURY

Un jury formé de professionnels du design et des arts, d'experts en la matière et de parties intéressées a été réuni pour ce concours. Il comprend professionnels suivants:

- ◆ Aaron Betsky, architecte
- ◆ Maya Desai, architecte et designer urbain
- ◆ Michelle Douglas, directrice exécutive, Fonds Purge LGBT, et survivante de la Purge LGBT
- ◆ Grant Fahlgren, architecte paysagiste
- ◆ Révérend Brent Hawkes, C.M., O.N.-B., expert en la matière
- ◆ Bernard Lamarche, historien de l'art et conservateur
- ◆ Ann-Marie Macdonald, O.C., auteure, comédienne, dramaturge, membre touchée de la communauté
- ◆ Courtnay McFarlane, artiste en arts visuels, poète et commissaire d'expositions
- ◆ Martine Roy, présidente du conseil d'administration, Fonds Purge LGBT, et survivante de la Purge LGBT
- ◆ Megan Torza, architecte et designer urbain

PHASE 1 – DEMANDE DE QUALIFICATION

Au cours de la phase 1 du concours, les équipes devront démontrer leur talent, leurs qualifications et leur intérêt envers le projet. Le jury passera en revue chaque soumission et lui attribuera une note selon les mérites de la lettre d'intérêt de chaque équipe, de son expérience et de ses réalisations, ainsi que des *curriculum vitae* de ses membres, afin d'établir une liste d'au plus cinq équipes finalistes, qui seront invités à présenter des propositions à la phase 2 du concours.

PHASE 2 – DEMANDE DE PROPOSITIONS

Au cours de la phase 2 du concours, les équipes finalistes devront élaborer un concept de design unique et évocateur pour le Monument. Les équipes recevront un prospectus détaillé qui leur servira à préparer une proposition de design, une maquette, du matériel de présentation, un budget et un échéancier. Elles participeront à une visite de site et à une séance d'information animées par des représentants de PCH et de la CCN. À cette occasion, les équipes pourront poser des questions sur le projet et sur le site. Les équipes finalistes recevront des lignes directrices de design pour le projet.

Les finalistes présenteront leurs propositions au jury et au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN. Les présentations seront suivies en soirée d'une présentation publique comprenant une occasion réservée aux survivants de la Purge LGBT, aux membres touchés de la communauté LGBTQ2+ et autres parties intéressées leur permettant d'examiner les propositions. Les propositions des finalistes seront également affichées en ligne pendant un certain temps pour que les parties intéressées et le grand public puissent les commenter.

Avant de rendre sa décision, le jury prendra en considération les commentaires du CCUDI, un examen technique des propositions par des experts en conservation, en architecture paysagère, en ingénierie et en estimation de coûts et la rétroaction des parties intéressées et du grand public.

Le concept que le jury aura choisi sera présenté au ministre de Patrimoine canadien, en sa qualité de ministre responsable des monuments commémoratifs sur les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada.

7. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au concours, les équipes de design doivent satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

- ◆ Chaque équipe doit inclure au moins un citoyen canadien ou résident permanent, qui assurera des fonctions supérieures, par exemple à titre d'artiste en arts visuels, d'architecte paysagiste, d'architecte ou de concepteur ou conceptrice d'urbanisme.
- ◆ L'équipe doit comprendre au minimum un artiste en arts visuels et un architecte paysagiste. Elle peut également comprendre un architecte ou un concepteur d'urbanisme, ou d'autres professionnels du design, des planificateurs spécialisés en interprétation et des experts en la matière.

- ◆ Tous les membres de l'équipe doivent être des professionnels en pratique active.
- ◆ L'architecte paysagiste et l'architecte (s'il y a lieu) de l'équipe de design doivent être agréés ou admissibles à l'être pour fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure qui peut s'avérer requise en vertu de la législation provinciale, dans la province de l'Ontario.

NOTE : PCH pourra disqualifier toute équipe de design qui serait en conflit d'intérêts en vertu des dispositions stipulées à l'annexe B.

8. HONORAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les participants à la phase 1 du concours ne recevront ni honoraires ni remboursements pour les frais encourus.

Au cours de la phase 2 du concours, les équipes finalistes recevront chacune la somme de **25 000 \$** (avant les taxes) pour le travail de design et la réalisation d'une maquette et autre matériel de présentation, ainsi que pour la présentation de leur proposition. PCH pourra, à sa seule discrétion, décider de ne pas verser cette somme à une équipe finaliste qui se retire du concours, est jugée s'en être retirée ou soumet une proposition non conforme. Les détails au sujet des paiements seront fournis aux finalistes au début de la phase 2.

Les équipes finalistes pourront aussi recevoir jusqu'à **6 000 \$** pour leurs frais de déplacement autorisés (incluant les repas et l'hébergement) et encourus de façon raisonnable et appropriée pour deux séjours distincts à Ottawa pour au plus deux membres de l'équipe pour assister à la visite de site et à la présentation devant le jury. Les remboursements seront effectués selon le prix coûtant et sans marge de profit ni majoration conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte.

9. PHASE 1 — EXIGENCES EN MATIÈRE DE SOUMISSION

Le jury examinera et évaluera les éléments suivants :

Lettre d'intérêt (30 % de la note totale)

Vous devez fournir une lettre brève (deux à trois pages) expliquant les raisons pour lesquelles ce projet intéresse votre équipe et comment elle entend relever le défi de créer un monument unique et significatif.

Plus particulièrement, la lettre devra expliquer comment l'équipe compte intégrer les principes directeurs d'inclusion et d'indigénéité présentés à la section 3 du présent document dans sa façon d'aborder le processus de design, dans sa composition de l'équipe, ou les deux. Par conséquent, les équipes sont invitées à tenir compte de la diversité dans leur composition.

La lettre devra aussi

1. fournir le nom du chef d'équipe, qui sera seul bénéficiaire de tout contrat issu de cette demande, ainsi que son numéro de téléphone, son adresse courriel et son statut de citoyen ou de résident permanent;
2. indiquer les noms de tous les autres membres de l'équipe et en indiquer clairement les membres principaux qui assumeront des fonctions supérieures;
3. décrire le rôle de chaque membre de l'équipe dans le design et l'exécution du projet;
4. préciser si les membres de l'équipe (ou certains d'entre eux) ont collaboré auparavant.

Qualifications et expérience des membres de l'équipe (20 % de la note totale)

Fournissez un *curriculum vitae* professionnel (d'environ deux ou trois pages) pour chacun des membres de l'équipe.

Pour chaque membre principal, le *curriculum vitae* doit montrer, minimalement, ses années d'expérience, ainsi que l'endroit et la date où cette expérience a été acquise, et mentionner ses qualifications professionnelles, ainsi que les certificats et prix reçus.

Les *curriculum vitae* de l'équipe doivent démontrer qu'elle possède collectivement les ressources nécessaires pour satisfaire toutes les exigences associées à un tel projet.

Par conséquent, les équipes pourraient inclure des professionnels du design émergents ou issus de la relève, puisque seule l'expérience des membres principaux sera tenue en compte aux fins d'évaluation.

Travaux antérieurs (50 % de la note totale)

Pour chacun des membres principaux de l'équipe, fournissez une brève description, accompagnée d'images, de trois projets antérieurs pertinents (bâties et complétés) où le membre a joué un rôle clé semblable à celui qui lui est attribué dans la proposition.

Les projets antérieurs devraient avoir été réalisés en contexte urbain et cibler des édifices publics, espaces publics, œuvres publiques, structures ou monuments publics. Les projets antérieurs pourraient aussi montrer des similitudes thématiques et des similarités typologiques ou fonctionnelles avec la vision et les objectifs du projet actuel.

9. PHASE 1 — EXIGENCES EN MATIÈRE DE SOUMISSION

Travaux antérieurs (suite)

Pour chaque projet bâti et complété, veuillez fournir les renseignements suivants (environ deux pages par projet) :

1. le titre et une brève description du projet, y compris ses exigences clés;
2. les rôles des membres de l'équipe de design;
3. le budget total du projet au moment de l'attribution du contrat et les coûts réels une fois les travaux terminés, avec une explication des écarts, le cas échéant;
4. la date d'achèvement ciblée pour le projet au moment de l'attribution du contrat et la date réelle d'achèvement du projet, avec une explication des écarts, le cas échéant;
5. des photographies du projet;
6. les prix reçus, le cas échéant;
7. les noms et coordonnées d'au moins une personne qui pourra confirmer le respect des exigences de l'organisation au moment de la réalisation du projet ainsi que le respect de l'échéancier et du budget. Cette personne pourrait être appelée à se prononcer pendant la période d'évaluation.

NOTES : Veuillez noter que tous les exemples de travaux antérieurs doivent avoir été menés à terme et qu'au moins un projet doit avoir été terminé dans les dix dernières années civiles.

Les mêmes projets peuvent figurer plus d'une fois lorsqu'il y a eu collaboration entre des membres de l'équipe. La proposition doit désigner clairement les membres qui ont joué un rôle clé dans chacun des projets décrits et indiquer le rôle précis de chacun des membres.

10. PHASE 1 — PROCESSUS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

La conformité de chaque soumission aux exigences obligatoires d'admissibilité décrites à la section 7 sera d'abord vérifiée. PCH n'aura aucune obligation d'évaluer toute soumission qui ne satisfait pas à ces exigences.

Le jury évaluera ensuite les soumissions admissibles selon les Exigences obligatoires et les Critères cotés apparaissant à l'annexe A.

NOTE : L'équipe sera évaluée collectivement en ce qui concerne le critère Qualifications et expérience des membres de l'équipe, et les Travaux antérieurs seront évalués dans leur ensemble. Si plus de trois projets pertinents sont présentés, PCH limitera son évaluation aux trois premiers projets apparaissant dans la soumission.

Le jury choisira jusqu'à cinq des soumissions les mieux cotées pour procéder à la phase 2 du concours. PCH avisera par courriel toutes les équipes qui auront répondu à la Demande de qualification des résultats de la phase 1 du concours.

DROITS DISCRÉTIONNAIRES PENDANT L'ÉVALUATION

PCH pourra mener parallèlement les différentes étapes de l'évaluation. Même si l'évaluation et la sélection sont menées par étapes, le fait que PCH procède à une étape ultérieure ne signifie pas que PCH a déterminé de façon concluante qu'une soumission a franchi avec succès toutes les étapes précédentes.

Au cours de son évaluation, PCH pourra faire ce qui suit, sans toutefois y être obligé :

- ♦ demander aux équipes des précisions ou des renseignements supplémentaires sur tous les renseignements fournis relatifs à leur soumission;
- ♦ communiquer avec toute référence citée dans la soumission pour vérifier les renseignements fournis au sujet de travaux antérieurs. Le jury pourra tenir compte de tout renseignement fourni par une référence qui diffère des renseignements fournis dans la soumission. Si l'information fournie par l'équipe ne peut être vérifiée, PCH pourra ne pas en tenir compte au cours de son évaluation et ne lui accorder aucun point pour le critère en question;
- ♦ demander, avant d'attribuer tout contrat, des renseignements précis sur le statut juridique de tout chef d'équipe;
- ♦ vérifier tout renseignement fourni par les équipes au moyen de recherches indépendantes ou de ressources gouvernementales.

DÉLAI DE RÉPONSE

Les équipes disposeront de deux (2) jours ouvrables pour répondre à toute demande de précisions ou de vérification relatifs aux éléments mentionnés ci-dessus. Tout retard dans la réponse pourra faire en sorte que la soumission sera jugée non conforme.

Si plus de temps est nécessaire, PCH pourra au besoin et à sa seule discrétion accorder un délai supplémentaire.

11. PHASE 1 – DIRECTIVES DE SOUMISSION

Veillez vous assurer de bien revoir les exigences d'admissibilité et de soumission et de nous faire parvenir un seul fichier en format PDF portant comme titre le nom de famille de votre chef d'équipe. Le fichier ne doit pas dépasser la taille de **14 mégaoctets**.

Le fichier doit inclure tous les éléments suivants :

- une lettre d'intérêt;
- le *curriculum vitae* de tous les membres de votre équipe;
- trois exemples de projets menés à terme pour chaque membre principal de votre équipe.

IMPORTANT : Soumission par courriel

Veillez noter qu'exceptionnellement, étant donné le contexte actuel, PCH acceptera seulement les soumissions par courriel. Les soumissions reçues par télécopieur ou par la poste seront refusées.

Veillez aussi noter que le serveur de PCH bloque les courriels de **14 Mo** ou plus. Il incombe aux équipes de s'assurer que leur soumission a été intégralement livrée à PCH avant l'heure et la date d'échéance. L'équipe doit indiquer le numéro de Demande de qualification à la ligne objet du courriel. L'adresse courriel est la suivante :

PCH.contrats-contracting.PCH@canada.ca

Demande de qualification : 10200856

À l'attention de : Joëlle Thériault, spécialiste des approvisionnements et des contrats

DATE LIMITE

La date limite pour la réception des soumissions est **le mardi, 5 janvier 2021 à 15 h (HNE)**.

Les soumissions reçues après la date et l'heure limites seront rejetées. Les équipes sont par conséquent invitées à conserver la confirmation attestant que leur courriel a été expédié et reçu.

MODIFICATIONS AUX SOUMISSIONS

Vous pouvez modifier votre soumission par lettre pourvu que votre modification nous parvienne avant l'échéance. La lettre doit indiquer clairement « MODIFICATION » dans la ligne objet et indiquer clairement le ou les changements à apporter à la soumission originale.

La modification doit être imprimée sur le papier à en-tête du chef d'équipe ou porter la signature du chef d'équipe. La lettre devrait être numérisée et expédiée par courriel aux coordonnées indiquées ci-dessus.

En présentant leur soumission, les équipes confirment qu'elles ont lu la Demande de qualification dans son entier. De plus, elles estiment :

- ◆ qu'elles respectent toutes les exigences d'admissibilité précisées à la section 7;
 - ◆ que tous les renseignements fournis sont complets, véridiques et exacts;
 - ◆ qu'elles acceptent d'être liées par les directives, modalités et conditions de la Demande de qualification.
-

12. PHASE 2 — SURVOL

La Demande de proposition, incluant les Exigences du concours et les Lignes directrices de programme et de design, ne sera transmise qu'aux finalistes au début de la phase 2 du concours. Ces documents fourniront tous les renseignements détaillés sur les exigences à respecter et les critères d'évaluation.

En raison de la pandémie de COVID-19, les dates et exigences énumérées ci-dessous pourraient changer.

Les équipes finalistes devront :

- ◆ Participer à une visite du site et à une séance d'information à Ottawa en février 2021 (la date exacte sera établie au début de la phase 2). À cette visite, les équipes pourront visiter le site et assister à une présentation sur le projet. Elles pourront aussi poser des questions sur le projet, le processus de concours et le site;
- ◆ Soumettre une description technique du concept et une démonstration de sa faisabilité juillet 2021. La description doit être accompagnée d'un énoncé de deux pages de l'esprit du design dans les deux langues officielles et d'un budget réaliste permettant la construction et l'installation du Monument dans le respect du budget et de l'échéancier prévus. À ce moment, tous les membres de l'équipe, membres de soutien, experts-conseils ou sous-traitants, devront être identifiés;
- ◆ Soumettre une brève vidéo en juillet 2021 sur la démarche que l'équipe a suivie pour élaborer son design. Cette vidéo sera publiée sur le site de Patrimoine canadien dans le but de recueillir les commentaires des survivants de la Purge LGBT, des autres parties intéressées et du grand public;
- ◆ Produire une maquette physique et autre matériel pour présenter le concept de l'œuvre commémorative au jury et aux membres du CCUDI en août 2021. Veuillez noter que PCH

devra avoir en main tous les documents de présentation au plus tard à midi la veille de la présentation au jury;

- ◆ Participer, après la présentation au jury, à une présentation aux survivants de la Purge LGBT, aux membres touchés de la communauté LGBTQ2+ et autres parties intéressées, ainsi qu'à une présentation publique en août 2021 où tous les concepts de design seront présentés au public. Cette soirée sera soumise aux lignes directrices, directives et règlements de la Ville d'Ottawa et de la Province de l'Ontario en ce qui a trait à la COVID-19. Les concepts de design et les vidéos seront également publiés en ligne pour une période limitée afin de recueillir les commentaires des survivants de la Purge LGBT, des membres touchés de la communauté LGBTQ2+, d'autres parties intéressées et du grand public.

Avant de sélectionner l'équipe gagnante, le jury prendra en considération les éléments suivants :

- ◆ les commentaires des membres du CCUDI sur la présentation des finalistes au jury (pour obtenir des renseignements sur le CCUDI, veuillez consulter la page suivante : <http://ccn-ncc.gc.ca/comites>);
- ◆ l'examen technique des propositions effectué par un comité d'experts en conservation, en architecture paysagère, en ingénierie et en estimation des coûts;
- ◆ la rétroaction des survivants de la Purge LGBT, d'autres parties intéressées et du grand public obtenue lors des présentations publiques et de la publication en ligne.

Le projet qu'aura choisi ce jury sera présenté au ministre de Patrimoine canadien, en sa qualité de ministre responsable des monuments commémoratifs sur les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada.

13. DATES IMPORTANTES

| Phase 1 — Demande de qualification (PCH) | Échéance |
|---|-------------------------|
| Date limite pour les questions | 16 décembre, 2020, 2020 |
| Date limite pour les soumissions | 5 janvier 2021 |
| Période d'examen et d'évaluation par le jury | janvier 2021 |
| Envoi des notifications aux finalistes | janvier 2021 |

| Phase 2 — Demande de propositions (PCH) | Échéance |
|---|-----------------|
| Visite du site et séance d'information et de questions et réponses | février 2021 |
| Soumission de la proposition écrite et de la vidéo | juillet 2021 |
| Présentation des concepts de design au jury et au CCUDI | août 2021 |
| Présentation des concepts de design aux survivants de la Purge LGBT, aux parties intéressées et au grand public | août 2021 |
| Période d'examen et d'évaluation du jury | septembre 2021 |
| Envoi des notifications aux équipes de design | octobre 2021 |

| Élaboration du design et mise en œuvre (CCN) | Échéance |
|--|-----------------|
| Octroi du contrat | décembre 2021 |
| Élaboration du design détaillé | printemps 2023 |
| Fabrication, construction, et achèvement des travaux sur le site | printemps 2025 |
| Inauguration du Monument | été 2025 |

Toutes les dates sont à confirmer. Les échéances et autres dates clés peuvent être modifiées en tout temps, auquel cas PCH et la CCN donneront un préavis raisonnable.

Les dates clés pourraient devoir être ajustées en raison de la pandémie de COVID-19. Toute décision à cet égard sera prise conformément aux lignes directrices, directives et règlements de la Ville d'Ottawa et de la Province de l'Ontario en ce qui a trait à la COVID-19.

14. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements, demande d'entretien final ou autre communication doit être présentée par courriel à Joëlle Thériault, spécialiste des approvisionnements et des contrats, à PCH à PCH.contrats-contracting.PCH@canada.ca.

Toute question portant sur la présente Demande de qualification doit être soumise par écrit le plus tôt possible. La date limite pour soumettre des questions est le 16 décembre 2020 à 15 h 00 (NHE). PCH pourrait ne pas répondre aux questions reçues après la date limite. Pour assurer l'intégrité du processus compétitif, PCH affichera toutes les questions et les réponses correspondantes au portail du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (<https://achatsetventes.gc.ca/>).

ENTRETIEN FINAL

Si votre équipe souhaite obtenir un entretien final portant sur l'évaluation de votre soumission, veuillez en faire la demande à PCH dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats. Cet entretien final portera sur les forces et les faiblesses de votre soumission en fonction des critères d'évaluation. Cette information pourra être communiquée par écrit ou par téléphone. Le caractère confidentiel de l'information se rapportant aux autres soumissions est protégé.

« Nous devons rappeler et nous allons retenir cette histoire. Nous allons honorer et commémorer ceux qui se sont battus avant nous, ceux qui ont fait face à la haine et au danger insupportables ».

Excuses nationales (2017)
Le premier ministre Justin Trudeau

ANNEXE A – EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PHASE 1

| EXIGENCES OBLIGATOIRES | EXIGENCE RENCONTRÉE oui/non |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">◆ Chaque équipe doit inclure au moins un citoyen canadien ou résident permanent, qui assurera des fonctions supérieures, à titre d'artiste en arts visuels, d'architecte paysagiste, d'architecte ou de concepteur ou conceptrice d'urbanisme. <p>Pendant l'évaluation, l'équipe pourrait devoir produire sur demande une preuve de citoyenneté ou de résidence permanente pour au moins un de ses membres.</p> | |
| <ul style="list-style-type: none">◆ L'équipe doit comprendre au minimum un artiste en arts visuels et un architecte paysagiste. | |
| <ul style="list-style-type: none">◆ Tous les membres de l'équipe doivent être des professionnels en pratique active. | |
| <ul style="list-style-type: none">◆ L'architecte paysagiste et l'architecte (s'il y a lieu) de l'équipe de design doivent être agréés ou admissibles à l'être pour fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure qui peut s'avérer requise en vertu de la législation provinciale, dans la province de l'Ontario. | |

ANNEXE A – CRITÈRES COTÉS POUR LA PHASE 1

| CRITÈRES COTÉS | POINTAGE |
|---|---|
| <p>Lettre d'intérêt (30 points – pointage total minimum acceptable de 18 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ La lettre d'intérêt démontre une bonne compréhension de la vision, des buts et des objectifs du projet dont, plus particulièrement, son sujet, sa portée, son importance et ses aspects délicats. ♦ La lettre d'intérêt précise les ressources et les relations professionnelles nécessaires entre les membres de l'équipe, et démontre l'engagement de celle-ci et sa motivation à mener à bien le projet selon les exigences précisées. ♦ La lettre d'intérêt explique la façon dont l'équipe compte intégrer les principes directeurs d'inclusion et d'indigénité dans sa façon d'aborder son processus de design et/ou dans la composition de l'équipe tel que présenté à la section 3 du présent document. | <p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">10</p> |
| <p>Qualifications et expérience des membres de l'équipe (20 points – pointage minimum acceptable de 12 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Les <i>curriculum vitae</i> des membres principaux de l'équipe montrent qu'ils possèdent une substantielle expérience professionnelle pertinente à ce projet. ♦ Les <i>curriculum vitae</i> de tous les membres de l'équipe doivent démontrer qu'elle possède, collectivement, les ressources nécessaires pour se conformer à toutes les exigences d'un tel projet. | <p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">10</p> |
| <p>Travaux antérieurs (50 points – pointage minimum acceptable de 30 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Les exemples de travaux antérieurs ont été exécutés selon les exigences du client. ♦ Les exemples de travaux antérieurs ont été exécutés dans les délais et dans le respect des budgets en tenant compte des explications fournies quant aux variations. ♦ Les exemples de travaux antérieurs sont pertinents par rapport à la présente demande. ♦ Les travaux antérieurs réalisés par les membres de l'équipe font preuve d'excellence en design, y compris par des facteurs tels que la créativité, l'innovation, la réflexion, la durabilité et leur habileté à faire une contribution positive au site. | <p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">20</p> |

ANNEXE A – CRITÈRES COTÉS POUR LA PHASE 1

| GRILLE DE POINTAGE |
|--|
| Soumission exceptionnelle qui dépasse tous les critères cotés (100 % des points) |
| Bonne soumission qui respecte les critères cotés (80 % des points) |
| Soumission acceptable minimale qui respecte les aspects de base des critères cotés mais avec quelques faiblesses (60 % des points) |
| Soumission en deçà des attentes qui ne respecte pas les critères cotés (40 % des points) |
| Soumission ne correspondant pas aux critères cotés (20 % des points) |
| Soumission incomplète ne pouvant être évaluée (0 % des points) |

Les équipes doivent obtenir une note minimale de 60 % dans chacun des trois documents requis pour passer à l'étape suivante.

ANNEXE B – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

INDEMNISATION

PCH ne sera pas tenu de rembourser ni d'indemniser l'un ou l'autre des concurrents pour des coûts engagés par la préparation d'une soumission en lien avec cette Demande de qualification.

Tous les exemplaires des documents soumis deviendront la propriété de PCH et ne seront pas retournés.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les équipes de design sont priées de noter que PCH pourra rejeter une soumission dans les circonstances suivantes :

- ◆ si l'équipe de design, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la Demande de qualification ou est en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent;
- ◆ si l'équipe de design, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens a eu accès à des informations liées à cette Demande de qualification auxquelles les autres équipes n'avaient pas accès et qui, de l'avis de PCH, lui donneraient ou pourraient sembler donner à l'équipe de design un avantage indu;
- ◆ si les candidats et les finalistes sont estimés être en situation de conflit d'intérêts en raison d'un lien direct ou indirect avec PCH, ACC ou la CCN; les employés ou les administrateurs de ces organismes (incluant leurs ministres, le personnel des ministres et les membres du conseil d'administration de la CCN et du CCUDI); ou avec un membre du jury, par l'entremise de liens familiaux directs, de liens de dépendance ou de liens professionnels actifs durant la durée du concours.

PCH est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu. Les équipes de design qui souhaitent obtenir des précisions sur une situation particulière ou qui ont des doutes quant à une situation particulière doivent communiquer avec PCH, conformément à la section 14, Questions, avant la date et l'heure de clôture des soumissions.

ANNULATION

PCH pourra accepter ou rejeter l'une ou l'ensemble des soumissions. Si PCH détermine qu'un nombre insuffisant d'équipes se sont qualifiées à la phase 1 pour entamer la phase 2 du concours, PCH pourra annuler la phase 2 ou modifier les exigences et publier de nouveau la Demande de qualification pour la phase 1.

RESPONSABILITÉ DES ERREURS

Bien que PCH ait déployé des efforts considérables pour présenter des renseignements exacts dans la présente Demande de qualification, cette information ne constitue que des lignes directrices pour les concurrents. PCH n'en garantit ni l'exactitude ni le caractère complet ou exhaustif.

Rien dans la présente Demande de qualification n'empêche les concurrents d'établir leurs propres opinions et conclusions à l'égard du contenu de la demande.

ANNEXE B – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

MODALITÉS ET DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Les modalités et les conditions prévues par PCH feront partie intégrante des contrats octroyés aux équipes de design finalistes à la Phase 1 du concours.

Les modalités et les conditions prévues par la CCN feront partie intégrante du contrat qui sera conclu avec l'équipe gagnante

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

Les équipes de design finalistes doivent se conformer au [Code de conduite pour l'approvisionnement](#) du gouvernement du Canada.

Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, toutes les équipes de design finalistes doivent produire, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/documents/integrity-decl-form-fra.pdf) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/documents/integrity-decl-form-fra.pdf>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), les équipes de design finalistes doivent présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.